

## ANNEXE 5

# PROCÉDURES À APPLIQUER PAR LES AGENTS DE DÉCHÈTERIE EN CAS D'APPORT DE DÉCHETS INTERDITS

Pour tous les déchets visés aux points 1 à 4, en cas de dépôt constaté, il est demandé aux agents de consigner dans le registre Hygiène et Sécurité :

- le type de déchet déposé ;
- son volume approximatif ;
- le jour et l'heure du constat de dépôt.

Et, *si possible* :

- le numéro d'immatriculation du véhicule ;
- la raison sociale de l'entreprise (si professionnel).

### **1 - APPORTS D'ENGINS EXPLOSIFS (BOMBES, GRENADES, MINES, ROQUETTES...) ET DE DÉCHETS RADIOACTIFS**

Les agents de déchèterie doivent renvoyer l'utilisateur, **sans prendre ses déchets**.

En cas de dépôt sauvage, les agents doivent :

- faire évacuer et fermer la déchèterie.
- téléphoner immédiatement à la :

**Préfecture de Région**

Demander le **Bureau des Plans de Secours**

Tél : 04.91.15.60.00

- informer la hiérarchie tel que cela a été défini en interne à la Direction et le représentant de la Direction opérationnelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### **2 - APPORT DE DÉCHETS CONTENANT DE L'AMIANTE**

Les agents de déchèterie doivent renvoyer l'utilisateur, **sans prendre ses déchets**, et lui transmettre les coordonnées de l'organisme qui peut renseigner sur les filières d'élimination de ces produits :

**Fédération Régionale du Bâtiment**

344, Bd Michelet

13009 Marseille

Tél. : 04.96.20.32.03

### **3 - APPORT DE DÉCHETS ISSUS D'ACTIVITÉS DE SOINS (DÉCHETS MÉDICAUX), DE CENDRES OU DE DÉCHETS TOXIQUES NON CITÉS DANS LA LISTE DES DDM (DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES)**

Les agents de déchèterie doivent renvoyer l'utilisateur, **sans prendre ses déchets**, et lui indiquer les coordonnées des organismes habilités à indiquer des filières de traitement de ces déchets :

#### **Association environnement industrie**

Immeuble CMCI  
2, rue Henri Barbusse  
13241 Marseille cedex 01  
Tél. : 04.91.14 30 60/61

#### **DREAL PACA**

36, Boulevard des Dames  
13002 Marseille  
Tél. : 04.88.22.61.00

#### **AGENCE DE L'EAU**

Immeuble Le Noailles  
62, la Canebière  
13001 Marseille  
Tél. : 04.96.11.36.36

#### **ADEME**

2 bd Gabes  
13267 Marseille cedex 08  
Tél. : 04.91.32.84.44

L'utilisateur peut éventuellement trouver des adresses de sociétés traitant ces déchets dans les pages jaunes de l'annuaire, à la rubrique « RÉCUPÉRATION ».

### **4 - APPORT DE CADAVRES D'ANIMAUX**

Les agents de déchèterie doivent renvoyer l'utilisateur, **sans prendre ses déchets**, et lui communiquer les coordonnées de la société agréée par arrêté préfectoral à traiter ces déchets :

#### **SARIA INDUSTRIES SUD-EST**

ZI Sud Domitia  
30300 Beaucaire  
Tél. : 04.66.59.60.60

### **5- APPORT D'AUTRES TYPES DE DÉCHETS INTERDITS**

Informez la hiérarchie tel que cela a été défini en interne à la Direction et le représentant de la Direction opérationnelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence.